

**Colloque annuel de l'Institut des Amériques
Rennes 17-18-19 Novembre 2011**

Appel à communication

Repenser les intégrations régionales dans les Amériques au prisme de la personne

Les intégrations constituent l'un des maillons d'une gouvernance mondiale multi-niveaux : organisations universelles, organisations régionales, Etats, collectivités infra-étatiques. Cet échelon organisationnel a connu des développements importants notamment dans les Amériques où il existe sous de multiples formes et dénominations : ALADI, CAN, MERCOSUR, MCCA, ALENA (NAFTA), CARICOM, ALBA, UNASUR, ZLEA (ALCA), SICA, SIC, pour ne citer que quelques unes de ces structures. Mais jusqu'à présent elles ont surtout été étudiées sous l'angle des institutions mises en place et de leur fonctionnement, sans accorder une attention particulière aux ressortissants des intégrations et à la place de la personne humaine dans ces processus. Ainsi, le colloque tout en accordant une attention particulière aux problématiques juridiques, économiques, politiques, propose de repenser la question des intégrations régionales dans les Amériques au prisme de la personne, en étudiant les institutions et leur fonctionnement, les politiques et leur impact économique et social, les valeurs et leur garantie ainsi que leur lien –ou pas- avec les dimensions culturelles.

Une approche comparatiste avec d'autres systèmes d'intégrations (Asie, Afrique, Europe) sera aussi prise en compte afin de mieux comprendre la nature des écueils que connaissent plusieurs processus et envisager éventuellement de possibles améliorations.

Les pistes de réflexion qui suivent ne sont pas limitatives.

1) Les institutions et leur fonctionnement : quel rôle accordé aux personnes ?

La variété des formes d'intégrations régionales, qu'il s'agisse d'unions douanières ou de zones de libre échange, tisse un premier niveau de complexité : il s'agira de s'interroger sur les formes que prennent les diverses représentations (politique, nationale, régionale, populaire, démocratique) dans ces processus qui ont progressivement pris de l'ampleur depuis les années soixante. Comment sont-elles structurées, quel est leur mode de fonctionnement. Prévoient-elles des institutions où sont représentées les personnes, et si oui selon quelles modalités de désignation et avec quels pouvoirs décisionnels ? Des formes de démocratie participative permettent-elles un accès aux documents, une information sur les projets en cours voire des mécanismes permettant aux personnes de

faire entendre leur opinion ? A défaut, des forums civils ou des contre-pouvoirs tendent-ils à se mettre en place ?

2) Les politiques des intégrations : quelles incidences sur les personnes?

Les intégrations se donnent comme objectif pour la grande majorité d'entre elles, la réalisation d'un grand marché et mettent en place des politiques en vue de parvenir à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs. Quelles en sont les incidences économiques et sociales dans les différents Etats membres des intégrations, voire dans certaines de leurs régions? Quels types de territoires émergent quand se met en place un processus d'intégration régionale? Lorsque d'autres politiques sont mises en place - politiques sociale, environnementale, régionale, de réseaux, d'éducation, de santé, une coopération judiciaire entre Etats- quelles en sont la nature, les logiques, la portée réelle ? Quelles innovations sont apparues depuis les premières tentatives d'intégration ? Comment comprendre, évaluer l'irruption de systèmes comme l'ALBA ou l'UNASUR, évaluer les difficultés, les échecs de certains projets ?

3) Les droits et garanties des personnes : quelle effectivité au sein des intégrations ?

En menant des politiques et en adoptant des textes ayant des effets sur les personnes, se pose la question des garanties juridictionnelles dont celles-ci disposent pour défendre leurs droits : existe-t-il des juridictions ? Comment les personnes y ont-elles accès ? Comment leurs décisions s'appliquent-elles ? Les Etats en cas de violations de leurs obligations peuvent-ils être sanctionnés ? A défaut, les personnes disposent-elles d'autres façons de faire respecter leurs droits face aux Etats et aux institutions ?

Au-delà de cet aspect relevant d'une « intégration de droit » au sens d'Etat de droit, les chartes constitutives des intégrations prévoient-elles l'instauration d'une citoyenneté : quel en est le contenu, la portée ? Assure-t-elle la protection des droits fondamentaux ?

De façon plus générale, l'existence des intégrations est-elle susceptible de renforcer le respect des principes démocratiques dans les Etats membres ?

4) Les pratiques culturelles, éléments de réconciliation entre les intégrations régionales et les personnes ?

La dimension culturelle, est-elle oubliée des processus d'intégrations ? Les intégrations conçues en terme essentiellement institutionnels et autour des logiques du marché n'ont-elles pas mis trop de côté la culture ? On connaît, s'agissant de l'Europe, la citation apocryphe de J. Monnet « si c'était à refaire, je commencerais par la culture ». La culture, entendue ici au sens large, ne peut-elle pas être pensée comme un moyen de faire évoluer les intégrations régionales vers de nouvelles dimensions et permettre aux personnes de se réappropriier les processus en cours ?

Les langues du colloque sont l'anglais, l'espagnol, le français, le portugais. Toute autre langue des Amériques pourra être acceptée après avis du comité d'organisation.

Calendrier :

- Appel à communication
30 janvier 2011
- Retour des propositions
Fin mai 2011
- Réponses du Comité scientifique
Fin juin 2011
- Retour des communications
15 octobre 2011

Toute demande ou envoi doit se faire à l'adresse suivante : [pas d'accent sur le e]

colloque.integration2011@gmail.com

-Organisation de journées intermédiaires :

Le bureau de l'IDA a souhaité faire précéder le colloque de Novembre de journées intermédiaires qui permettraient de cibler un aspect particulier des processus d'intégrations dans les Amériques. Chaque Pôle et chaque laboratoire disposent d'une liberté de manœuvre pour l'organisation de ces journées. L'idéal serait qu'elles puissent permettre de rendre évidentes les collaborations de l'Institut avec ses partenaires américains au travers d'organisation de visioconférences. Les textes présentés lors de ces journées seront déposés sur le site Web de l'Institut. Lors du colloque, des tables rondes permettront aux équipes ayant organisé ces demi-journées de faire un compte rendu et de présenter des conclusions.

Comité Scientifique

- Martine Azuelos, Professeur, CERVEPAS, Paris3 Sorbonne Nouvelle
- Ilan Bilzberg, économiste, El Colegio de México
- Philippe Béraud, économiste, Télécom Bretagne
- Jean-Michel Blanquer, Professeur, juriste, Président de l'IDA
- Gérard Boismenu, Professeur, Science Politique, Université de Montréal, Canada.
- Georges Couffignal, CREDA, Paris2, IHEAL
- Olivier Dabène, Professeur, Science Politique, OPALC, SciencesPo Paris
- Pablo Diaz, MCF, économiste, CRESS-LESSOR, SciencesPo Rennes
- Catherine Flaesch-Mougin, Professeure, Droit Public, Rennes 1, Coordinatrice du Centre d'Excellence Jean Monnet de Rennes, Responsable de la Chaire Unesco « Intégrations Régionales » de Rennes1. UMR 6262IODE
- Gonzalo García Nuñez, économiste, ancien directeur du banco central du Pérou, Université nationale des Ingénieurs
- Hélène Harter, Professeure, Historienne, UMR 6258 CERHIO, Université Rennes2
- Joel Lebullenger, Professeur, droit Public, -droit européen, Titulaire d'une Chaire européenne Jean Monnet, membre du centre de recherches européennes, équipe de l'IODE, UMR- CNRS 6262
- Mario Menendez, Professeur, UMR 6051 CRAPE, SciencesPo Rennes
- Marta Olivar Jiménez, Professeure, droit Public, Université Fédérale, Rio Grande do Sul

- Jean-Louis Perrault, Maître de conférences en économie, CRESS-LESSOR ISMEA/Rennes1
- Danièle Perrot, Professeure de droit Public, Université Antilles Guyanes, CRPLC (centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe) UMR-CNRS 8053 Titulaire d'une Chaire européenne Jean Monnet
- Carlos Quenan, Professeur, économiste, CREDA, Paris 3, IHEAL
- Bernardo Sorj, sociologue, Université Fédérale de Rio de Janeiro
- Jacques Tenier, Conseiller à la Cour des comptes, Centre d'Excellence Jean Monnet de Rennes (CEJM)
- Sébastien Velut, Professeur, Géographe, CREDA, Paris3, IHEAL
- Sylvie Ollitrault, Politiste, CNRS, UMR 6051 CRAPE, Rennes1

Organisateurs :

- GIS Institut des Amériques - Rennes
 - Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes (Rennes 1, Rennes 2, ENS- Cachan, antenne de Bretagne)-
 - Chaire Unesco Intégrations régionales de l'université de Rennes1.

Comité d'organisation :

- Gérard Borrás PR, Rennes2
- Pablo Diaz, MCF, SciencesPo Rennes.
- Catherine Flaesch-Mougin, PR, Rennes1
- Joel Lebullenger, PR, Rennes1.
- Jimena Obregon Iturra MCF, SciencesPo Rennes
- Jean-Louis Perrault, MCF, Rennes1
- Emilie Poirier, Doctorante Rennes2
- Noémie Pointeau, Doctorante Rennes2
- Claire Sourp MCF, Rennes2